

## Une loi pour la responsabilité et le développement

Vendredi 15 janvier, le Conseil politique du Parti Communiste Réunionnais s'est réuni et a procédé à l'analyse de la situation économique, sociale et politique. Il a constaté qu'un mois après les élections régionales, tous les problèmes demeurent : emploi, logement, planteurs... À cette occasion, le 70e anniversaire de la loi du 19 mars 1946 a fait l'objet d'un rapport suivi d'un débat. À ce propos, le PCR a décidé d'en faire un bilan et de tracer les perspectives.

Au lendemain de la Seconde guerre mondiale, les Réunionnais ont su se rassembler autour d'un front progressiste, le CRADS, pour sortir de la misère coloniale : paludisme, malnutrition, pas d'accès au soin, analphabétisme, inégalités.

Adoptée le 19 mars 1946, la loi abolissant le statut colonial et créant les départements de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique et de La Réunion stipulait en son article 2 l'application des mêmes lois qu'en France « dès le 1er janvier 1947... ».

Cette loi était donc une loi d'égalité institutionnelle donc d'intégration à la République française.

70 ans plus tard, des acquis positifs sont indéniables dans le domaine de la santé, de l'électrification, des écoles et des équipements, etc.

Mais il y a eu des insuffisances. Les aspects négatifs sont connus. Ce qui fait dire à une étude publiée en 2013 par l'INSEE et le Conseil général que La Réunion est un département hors-norme. 2 chiffres suffisent à traduire la gravité de la situation : plus de 40 % de la population vit sous le seuil de pauvreté ; et environ 37 % de la population active est condamnée au chômage, dont près de 60 % des jeunes. Une société avec un tel chômage endémique et de telles discriminations n'est pas viable... C'est la conséquence de l'égalité refusée dès le 1er janvier 1947 à toute la population, et de l'inégalité institutionnalisée par les gouvernements qui se sont succédé, entre d'une part les agents de la fonction publique, et d'autre part les autres travailleurs.

**Dès 1959, les communistes avaient constaté l'impasse dans laquelle allait se trouver La Réunion parce que l'application de la loi du 19 mars a été faussée. C'est une des raisons qui a entraîné la création du Parti Communiste Réunionnais, et la revendication d'une assemblée élue à la proportionnelle pour gérer les affaires concernant les Réunionnais.**

Aujourd'hui, un large accord se fait sur les apports et les insuffisances de la loi du 19 mars. Cela se traduit par la volonté largement exprimée qu'un changement est nécessaire.

Le gouvernement propose une possibilité : l'égalité réelle. La loi sera discutée dans les semaines qui viennent. Elle comprendra un volet constitutionnel, et un autre sur la lutte contre les inégalités.

Le Parti Communiste Réunionnais se mobilise pour informer la population, car c'est l'occasion de réaliser enfin une loi de responsabilité et de développement qui permettra de débloquer la situation.

La Réunion d'aujourd'hui n'est plus celle de 1946. Notre pays est au cœur d'une région de plus

de 600 millions d'habitants qui formera un vaste marché unique, qui commercera avec l'Union européenne. C'est le risque de la ruine de toute notre économie. La fin du quota sucrier l'an prochain n'est qu'un début.

Le gouvernement a contacté les parlementaires, les collectivités et les partis politiques pour recueillir leur contribution à l'élaboration de la loi. À quelques semaines de la présentation du projet de loi, le PCR estime que les électrices et les électeurs doivent être totalement informés. Le PCR demande au gouvernement d'adresser à toute la population les contributions des parlementaires, des collectivités et des partis politiques pour que s'engage à La Réunion l'indispensable et urgent débat sur l'avenir des Réunionnais(es) et de La Réunion.

**Pour sa part en août 2015, le PCR a adressé sa contribution au gouvernement qui est assis sur ses points : égalité du PIB par habitant avec la France sur 20 ans, suppression de l'alinéa 5 de l'article 73 de la Constitution et une assemblée unique dotée de pouvoirs de réglementation et de gestion pour réussir :**

- à régler l'urgence sociale (emploi, logement, illettrisme, inégalité et pauvreté, formation, éducation...) ;
- à réaliser notre double intégration à la France et l'Union Européenne d'une part et à notre zone géo-économique d'autre part ;
- à relever les grands défis du siècle (énergie, transport, précaution face aux effets des changements climatiques...) ;
- en définitive, à réaliser notre développement durable dans l'affirmation de notre identité et dans le respect de notre environnement.

***Par ailleurs, le PCR informe qu'il célébrera le 70e anniversaire de la loi du 19 mars 1946 par des débats dans les quartiers, et une grande conférence le 19 mars 2016.***

***Le Port, le 18 janvier 2016***